

Procès verbal

Le lundi 10 février 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT.

Secrétaire de la séance : ARMAND CALIPPE

Présents : ARMAND CALIPPE, ROMAIN CAUCHON, CHRISTELLE CAVILLON-BADIOU, CORALIE DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, JEAN-MICHEL FLET, Vanessa FREROT, FREDDY HAULTCOEUR, CAROLE LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, ELODIE TERRY

Représentés : Frédéric CROUTELLE représenté par Gérard PARAISOT

Absents et excusés : MARIE-CHRISTINE CRUSEL, François HEDOUIN

Ordre du jour :

- Financement des travaux de la salle des fêtes
- Liste des travaux 2025 en investissement :
 - chiffrage
 - priorités
- Tableau des effectifs
- Devis feu d'artifice
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le compte rendu du 16 décembre au Conseil. Il est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a deux ajouts à mettre à l'ordre du jour :

La convention Fourrière

Le Maintien de Salaire des agents. accepté à l'unanimité.

1 - Financement travaux

Monsieur le Maire expose le plan de financement de la salle des fêtes. Un tableau de synthèse est présenté comme suit : Le coût des travaux hors taxe est de 471 898 € HT

Aides du département : 173456 € aides de la Région : 50000 € Aides de l'Etat 6484 € soit un montant de 229 940 € acceptés

La Commune a redéposé des dossiers DETR pour un montant de 62632.08 € au titre de la rénovation thermique et de DETR/ DSIL au titre de la rénovation énergétique pour un montant de 75 716. 97 € ainsi qu'un dossier DETR PMR de 6154.35 € soit 144 503.40 € demandés pour 2025.

La commune va emprunter un montant de 94400 € sur 2 ans pour la TVA. au crédit agricole

mieux disant. Un prêt de 98000 € sera aussi effectué sur 15 ans à taux fixe à la caisse des dépôt si pas d'offres plus intéressante. Dans l'hypothèse où il n'y aurait aucune aide de l'Etat, la commune devrait emprunter la somme de 144500 € en plus. un taux variable pour ce dernier est proposé mais le conseil refuse à la majorité.

Le conseil accepte toutes les propositions d'emprunt. Avec la possibilité de renégocier les taux.

2 - INVESTISSEMENTS 2025

- travaux salle des fêtes
- Clocher de l'église : rdv pris auprès des spécialistes
- Nettoyage intérieur de l'Eglise de Bouillancourt : employés plus volontaires ! Il serait envisageable de remettre l'électricité.
- Voirie : carrefour route de Miannay et de Bouillancourt . La commune est en attente du rapport de la communauté de communes qui s'est rendue sur place. La Commune pourrait acheter la parcelle juxtaposant la route pour renvoyer l'eau dans cette parcelle. Le Conseil décide pour le moment de créer un fossé sur la parcelle acquise à l'AFR(en cours d'acquisition).
- Vidéo protection de l'aire de jeux qui va arriver
- Extension rue de Miannay
- Rue de Saint Maxent : Tallus, les traverses sont en mauvais état, il y a un risque d'éboulement
- Electrification du clocher
- Cour d'école : demander aux enfants de dessiner leur cour d'école
- Trottoirs rue de Miannay
- Mesnil 3 Fetus : raccordement en eau potable, chiffrage

3 - Tableau des effectifs (N° DE_004_2025)

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

EFFECTIF	GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Adjoint administratif	33h00
1	Adjoint technique 2° classe	35h00

1	Adjoint technique 1ere° classe	30h00
1	A.T.S.E.M.	30h00
1	Adjoint technique	35h00
1	Adjoint technique	7h00

Accepté à l'unanimité

4 - devis feu d'artifice (N° DE_005_2025)

Monsieur le Maire présente le devis de SAS FC Artifices d'un montant de 1890 € . Le conseil accepte à l'unanimité le devis de SAS FC Artifices .

5 - Convention fourrière (N° DE_006_2025)

Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à la protection animale de Oisemont.

le montant est de 1 € par habitant

soit un montant de 1 X 720 hbts = 720 €

le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention

6 - Participation au maintien de salaire (N° DE_007_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agent-es,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 03/12/2024

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, *la commune de Moyenneville* souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7 € par agent.

A l'unanimité

L'assemblée délibérante décide :

- la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- au budget les crédits nécessaires à son paiement.

A l'unanimité

Questions diverses :

Coralie Damonez : A-t-on des nouvelles de l'artiste qui a présenté sa proposition d'oeuvre à mettre en place à Bouillancourt sous Miannay ?

Gérard Paraisot : non pas de nouvelles pour le moment. Elle devait s'entretenir avec l'école pour faire participer les enfants à ce projet artistique

Séance levée à 20h37

Gérard PARAISOT
Président de séance

ARMAND CALIPPE
Secrétaire de séance